



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 4 Désignation des représentants de l'établissement public foncier local du Dauphiné à la Fédération nationale des Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL)

Délibération n°4

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à douze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **16**

Administrateurs présents : 14

M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. MOCELLIN, M. MOREAU Anthony, M. OLLEON, Mme PANTEL, M. ROSSETTI, M. SERRE, Mme TROTON, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 2

Mme MARTIN-GRAND à Mme HOURS ; M. RUBES à Mme PANTEL

Administrateurs absents et excusés : 2

M. LOSA, M. MOREAU Gilles

Mr Anthony MOREAU a été nommée secrétaire de séance.

La Fédération nationale des Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) existe depuis 2008. Elle s'est mise en place sous la forme associative avec pour missions de :

- aider les collectivités locales à créer leur propre EPFL ;
- rassembler, partager et diffuser les expériences des EPFL ;
- proposer des services utiles à ses adhérents (ex : études, formations, etc.) ;
- représenter les EPFL auprès des instances gouvernementales et institutionnelles ;
- mettre en œuvre des propositions législatives et/ou réglementaires afin de clarifier des dispositions relatives aux EPFL et pour participer à l'évolution des droits relevant des métiers du foncier ;
- développer des partenariats visant à favoriser l'action foncière ;
- faire connaître les missions des EPFL auprès des collectivités, des administrations ou toute personne morale / physique concernée ou intéressée par les questions foncières ;
- contribuer au développement d'un réseau d'échanges sur le foncier.

Composée de 24 membres, l'association fonctionne grâce à une assemblée générale, constituée des président(e)s et des directeurs-trices des EPFL, et un conseil d'administration, composé de sept représentants de chaque collège. Ces instances décisionnelles s'appuient sur les membres du Bureau ainsi qu'une chargée de mission permanente.

Conformément aux statuts de la fédération des établissements publics fonciers locaux, l'EPFL du Dauphiné est représenté à l'Assemblée Générale par :

- son/sa président(e) ou un(e) administrateur(rice) nommément désigné(e) par le conseil d'administration de son EPFL
- son/sa directeur(rice).

Il est donc proposé au conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné de désigner, dès à présent, un(e) administrateur(rice) pour le représenter au sein de l'assemblée générale de la fédération des EPFL en complément de la Présidente par vote spécifique.

Après appel de candidature, sont enregistrées les candidatures de :

- Anthony MOREAU pour la fonction de représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné désigne comme représentant de l'EPFL du Dauphiné à l'assemblée générale de la fédération des EPFL en complément de la Présidente :

- Anthony MOREAU pour la fonction de représentant

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Joëlle HOURS.